



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

## **Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, M. Réal Brassard, que, l'avis de motion et le projet de règlement n° 949 décrétant l'imposition du taux de taxation pour l'année 2026 seront déposés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra :

Le jeudi 15 janvier 2026 à 20h  
Au 1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, toute personne intéressée peut assister à ces séances.

Une période de question sera dédiée à ce sujet.

**DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard**  
Ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2025

**Réal Brassard**  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 18 décembre 2025, à chacun des endroits suivants, soit : à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la municipalité.

---

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2025.



**Réal Brassard**  
Directeur général et greffier-trésorier